

 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS <small>Fédération Française de Natation</small>		INTERCLUBS AVENIRS POULE DÉPARTEMENTALE				 <small>Natation</small>
		Les Avenirs doivent être titulaires de l'ASNS et licencié « Compétiteur » pour y participer .				
	avenirs	filles		2013	2014	2015 et +
		garçons				
	25m			chronométrage manuel		
SAINT-OUEN						
SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024				DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024		
OP: 18h30				OP: 14h		
4x50 nl avenir				4x50 4 nages		
50 papillon				50 brasse		
50 dos				50 nl		
100 4 nages dames				100 4 nages messieurs		

Règlement sportif

S'agissant d'une compétition par équipe, la règle de 2 départs s'applique.

Les règlements concernant les départs, les virages et les nages seront appliqués strictement.

Engagements

Tous les nageurs doivent être titulaires de l'ASNS ou ancien sauv'nage et licenciés « compétiteurs ».

Les équipes sont composées de 4 nageurs. Tous les nageurs sont engagés sur une seule épreuve individuelle de 50m , sur le 100m*4 Nages et sur les deux relais (4 x 50 *4 Nages et 4 x 50 NL).

Un club pourra engager une 2ème équipe à la condition que la 1ère équipe soit complète,

Récompenses

Une coupe aux 3 premières équipes du classement filles et du classement garçons.

Une médaille à chaque membre de l'équipe sur le podium.

Une coupe au premier club du classement au cumul des filles et garçons.